

**SIGNATURE DU CONTRAT AVEC PASCAL DE SMET
ET SON ORCHESTRE
POUR LE BAL DE LA SEMAINE BLEUE**

Décision n°2025-172

LE MAIRE DE STE GENEVIEVE DES BOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L.2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de l'orchestre « Pascal DE SMET » représenté par Pascal DE SMET, 12 rue de la Haute Marâtre 27950 Saint Pierre d'Autils,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser un bal pour la Semaine Bleue des Séniors,

D E C I D E

DE SIGNER le contrat avec Pascal de SMET pour l'orchestre « Pascal DE SMET » afférent à la prestation du mardi 14 octobre 2025 à la salle Gérard Philippe pour le bal de la semaine bleue.

D'AUTORISER le paiement de ladite prestation d'un montant de 1200€ (mille deux cents euros) payable au moyen d'un chèque à l'issue de la prestation, frais de déplacement et sonorisation inclus hors charges sociales payables directement au Guso par chèque bancaire, par l'employeur.

INSCRIT aux dépenses du budget communal au chapitre 011.

Il sera rendu compte au conseil municipal, à sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 12 septembre 2025

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

